

Lettre ouverte des ONG de la société civile (nationales et internationales) au président de la République démocratique du Congo sur la crise institutionnelle au parlement

**A Son Excellence Joseph Kabila Kabange,
Président de la République Démocratique du Congo
Palais de la Nation
Kinshasa/Gombe**

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous, organisations de la société civile congolaise de toutes les provinces, travaillant dans différents domaines du développement démocratique, communautaire et de la défense des droits humains, avec le soutien des organisations partenaires internationales signataires de la présente, vous adressons cette lettre ouverte pour vous exprimer nos vives inquiétudes face aux attaques contre l'institution publique, Assemblée Nationale et contre l'état de droit, perpétrées sur ordre des membres de l'Alliance pour la Majorité Présidentielle (AMP).

Nous en appelons à votre intervention personnelle et vous prions d'user de vos prérogatives de garant de la constitution et de chef politique de l'AMP, pour : (1) assurer que l'état de droit est pleinement respecté par les forces de l'ordre et les membres de l'AMP ; (2) et mettre fin à tous les actes d'intimidation et de menaces qui minent l'indépendance du parlement, et violent les droits à la liberté d'expression, d'association et de manifestation.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Comme le reste de l'opinion nationale et internationale, nous suivons avec appréhension la crise politique actuelle consécutive aux efforts de l'AMP contraignant à la démission ou à la destitution du président de l'Assemblée nationale.

Ce conflit a déjà donné lieu à des abus des droits humains par le gouvernement qui a procédé, dimanche 15 mars, à des arrestations arbitraires des défenseurs des droits de l'homme qui préparaient une dénonciation de l'action déstabilisatrice du parlement. Ces personnes ont été détenues pendant plus de quarante huit heures dans les cachots de la Direction des Renseignements Généraux et Services Spéciaux de la police (DRGS) à Kin-Mazière. Lundi 16 mars, des étudiants ont été aussi interpellés, alors qu'ils voulaient manifester pacifiquement leur soutien au président de l'Assemblée nationale à l'occasion de l'ouverture, le même jour, de la session parlementaire de mars.

Contrairement à la tradition, les représentants du pouvoir judiciaire se sont joints aux membres du gouvernement et députés de l'AMP dans leur décision de ne pas assister à la cérémonie officielle d'ouverture de la session parlementaire du lundi 16 mars 2009, une

absence qui met sérieusement en cause l'indépendance de la magistrature. De même, la télévision publique a également été empêchée de retransmettre le discours d'ouverture. Ces incidents semblent constituer une indication que s'ils n'étaient pas immédiatement interrompus, les efforts de l'AMP de pousser Monsieur Vital Kamerhe à la démission pourraient déboucher sur un climat favorable au recours à la répression par les forces de sécurité et de police.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous sommes convaincus que ces actes d'arrestation arbitraire, de menace et d'intimidation auront des conséquences négatives sur l'indépendance du parlement et sur sa capacité à exercer efficacement son contrôle sur l'exécutif comme le prévoit l'article 100 de la constitution.

Depuis la tenue réussie des élections historiques de 2006, nous suivons avec beaucoup d'intérêt le travail effectué par les deux chambres du parlement dans les domaines d'intervention de nos organisations respectives. Nous sommes conscients des nombreuses limites de ce travail, y compris des allégations de corruption des députés dont la presse se fait parfois l'écho et pour lesquelles l'Assemblée nationale a elle-même récemment institué une enquête. Mais nous observons également avec une certaine appréciation les accomplissements réalisés en dépit de ces faiblesses.

En deux ans de travail, la production législative est assez remarquable. Le parlement a voté un nombre impressionnant des lois essentielles à la mise en place d'un environnement propice au respect des droits humains, ainsi qu'à l'indépendance de la justice et à la promotion de la bonne gouvernance. Il est important de noter que la grande majorité de ces lois étaient d'origine parlementaire (propositions de lois), ce qui témoigne de l'effort louable fourni collectivement par les députés et sénateurs.

Le travail de contrôle de l'exécutif effectué par le parlement en vertu de l'article 100 de la constitution aura été tout aussi impressionnant. Les questions orales ou écrites posées aux membres du gouvernement donnent lieu à des débats qui contribuent à l'éducation du peuple et à l'information de la nation sur les questions d'intérêt collectif, telles que la corruption dans l'industrie extractive, la gestion des entreprises publiques, la gouvernance dans le système de l'éducation, l'intégrité dans l'octroi des marchés publics, etc. La constitution des commissions d'enquête parlementaires a également donné l'occasion aux citoyens et notamment aux victimes des violations des droits humains de s'exprimer directement et de s'adresser à leurs élus.

Aucun de ces accomplissements, si maigres soient-ils, n'aurait été possible sans un minimum d'indépendance institutionnelle du parlement et de liberté individuelle reconnue à chacun de ses membres indépendamment de son appartenance politique. Or, ce sont cette indépendance et cette liberté qui sont directement mises en cause par l'action politique des membres de l'AMP contre le président de l'Assemblée nationale et contre l'institution parlementaire.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous pensons que chaque parti politique ou chaque coalition des partis politiques a le droit de faire régner la discipline et de maintenir la cohésion politique dans ses rangs. Mais nous pensons aussi que de telles actions doivent être prises dans le respect strict de la loi et du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, et non pas à travers menaces, intimidations, corruption et autres pratiques illégales. Des députés ont témoigné avoir reçu individuellement des menaces au cours des dernières semaines, y compris des menaces de mort, s'ils ne suivaient pas les instructions données par les chefs politiques de l'AMP. De telles tactiques sont en claire violation des lois et menacent la démocratie.

Ce droit doit également s'exercer de manière à accommoder avant tout l'intérêt et la volonté du peuple électeur des individus issus des rangs politiques. Saper le travail des élus qui répond à l'obligation de communiquer directement aux électeurs leurs opinions, y compris les opinions contraires à la ligne de leur parti, c'est nier à la population son droit à l'information. Nous vous exhortons à veiller à ce que la recherche d'une cohésion politique au sein du groupement politique AMP ne puisse se faire au prix de l'intérêt général et du droit des congolais à une démocratie vibrante.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous avons foi que vous prendrez la mesure de la nécessité d'intervenir à temps pour arrêter le recours aux moyens non légaux qui déstabilisent l'Assemblée nationale. Seule la soumission à la constitution et aux lois congolaises garantira le respect de l'indépendance du parlement et des droits de tous les citoyens congolais, et préservera les acquis démocratiques symbolisés par les élections nationales de 2006.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Signataires

1. ACADHOSHA - Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda
2. ACAT, Action des Chrétiens pour L'abolition De La Torture/Mbuji-Mayi
3. ACET, Aids Care Education Training, Kinshasa
4. ACIDH, Action contre l'impunité pour les Droits Humains, Kindu
5. ACIDH, Action contre l'impunité pour les droits humains, Lubumbashi
6. ACOFEDE
7. ACPROD-BATWA - Action Communautaire pour la Promotion des Défavorisés – Batwa
8. ADADOSHA
9. ADEF, Avocats pour les Droits des Femmes et des Enfants défavorisés
10. ADEV, Actions pour le Développement et la Vie, Bas-Congo
11. ADIF - Alliance féminine pour le développement

12. AEMAPRI - Association des Exploitants Miniers Artisanaux pour la Pacification et Reconstruction de l'Ituri, Bunia
13. AFC - Action féminine chrétienne, Kinshasa
14. AFCE, Sud Kivu
15. AFD, Sud Kivu
16. AFECEF
17. AFEFO, Sud Kivu
18. AFEJUCO (Association des Femmes Judiciaires au Congo)
19. AFEM, Sud Kivu
20. AFESO, Sud Kivu
21. AFOMOKIS, Kisangani
22. AFPDC, Action Féminine pour la Paix et le Développement Communautaire, Kananga
23. AGPSP, Actions Globales pour la Promotion Sociale et la Paix
24. AJDEF, Association des Juristes pour les Droits des Enfants et des Femmes, Kinshasa
25. AJDS/Goma
26. AJFMA - Association des jeunes femmes du Maniema, Kindu
27. AJPDH, Association des Journalistes pour les Droits humains, Kinshasa
28. AJPR - Action pour la Justice, la Paix et la Réconciliation
29. ALCEM
30. AM - Association Mwanga
31. AMALDFA
32. AMAPOGU - Association pour la promotion de Gungu, Gungu/Ituri
33. Ambassade Chrétien pour la Paix, Bas-Congo
34. AMI-KIVU
35. Amis de la prison, Mbuji-Mayi
36. ANMDH, Amis de Nelson Mandela pour les Droits humains, Kinshasa
37. APANIVIP, Action de Promotion et d'Assistance pour l'Amélioration du Niveau des Vies des Populations
38. APDFE, Action pour la Protection des Droits de la Femme et de l'Enfant
39. APED
40. APEE, Actions pour la Protection et l'Encadrement de l'Enfant
41. APEMA, Action Pour La Promotion De l'Education Des Masses Par l'Audiovisuel
42. APIBA
43. APRODEF - Association de développement des initiatives féminines
44. APROHU - Association pour la Promotion Humaine
45. ASADHO/Katanga, Association Africaine des Droits de l'Homme, Lubumbashi
46. ASADHO/Sud Kivu, Association Africaine des Droits de l'Homme, Sud Kivu
47. ASPD, Action Sociale pour la Paix et le Développement
48. ASVOCO, Association des Volontaires du Congo

49. AVEMA - Association des Volontaires pour la promotion et la protection de l'environnement et du tourisme
50. AVRA, Association pour les Victimes de la Répression en Afrique, Kindu
51. Blessed Aid
52. Bureau de Développement Communautaire/ CBCA
53. CADHO, Centre Chrétien d'Actions aux Droits de l'Homme
54. CADI, Sud Kivu
55. CADRE
56. CAFED, Collectif des Associations des Femmes Pour le Développement
57. CAGL - Centre d'Appui à la Gouvernance Locale
58. CAMV Centre d'Accompagnement des Autochtones pygmées et Minoritaires Vulnérables, Sud-Kivu
59. Cause Rurale, Bandundu
60. CCJP
61. CDH, Centre pour la Défense des Droits de l'Homme et Droits Humanitaires, Lubumbashi
62. CDJP, Commission Justice Et Paix, Bukavu
63. CEADI, Centre d'Encadrement des Actions pour le Développement Intégré,
64. CEDER, Centre de Développement Rural, Bas-Congo
65. CEDI, Centre d'Etudes pour le Développement Intégré, Mbuji-Mayi
66. CEDI, Centre d'Etudes pour le Développement Intégré, Sud Kivu
67. CEFIDE, Centre de Formation Intégrale et Développement, Mbuji Mayi
68. CEFOP, Centre d'études et de formation populaire, Mbuji-Mayi
69. CEJA, Centre d'Etudes Juridiques Appliquées, Butembo
70. CEJF, Centre d'Ecoute de a Jeune Fille
71. CENADEP, Centre National d'Appui au Développement et à la participation Populaire
72. Centre Olame, Bukavu
73. CEPECO, Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de Base, Matadi
74. CEPROSCAP, Centre pour la Promotion Sanitaire, Civique et Agropastorale, Kananga
75. CEPROSSAN, Le Centre de Promotion Socio Sanitaire
76. CERDF, Centre d'éducation et de recherche pour les droits des femmes, Kisangani
77. CERK - Comité d'Enfant de la Rue de Kikwit
78. CJP, Commission Justice et Paix, Kinshasa
79. CJP/Catholique, Commission Justice et Paix, Lubumbashi
80. CJP/Kimbanguiste, Commission Justice et Paix, Lubumbashi
81. CJT, Coalition pour la justice transitionnelle
82. CNEE, Conseil National d'Ethique et Elections, Kinshasa
83. CNONGD, Conseil National des Organisation Non Gouvernementales, Kinshasa
84. CODESCI, Collectif des ONG pour le développement socioculturel intégral,

Mbuji-Mayi

85. CODOVEMA - Conseil de défense des droits des orphelins et des veuves
86. COFAS
87. COJESKI Kinshasa, Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires au Congo
88. COJESKI Nord, Kivu, Collectif des Organisations des Jeunes Solidaires au Congo
89. Coordination Société civile du Maniema, Kindu
90. COPARE, Sud Kivu
91. COSCET, Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation Humaine, Lubumbashi
92. COSSEP, Conseil Syndical des Services Publiques, Kinshasa
93. COVER-CONGO - Collectif des Volontaires Engagés pour la Renaissance du Congo
94. CPA, Club De La Presse Association
95. CPDH-PHRC Centre pour la Paix et les Droits de l'Homme - Peace and Human Rights Center
96. CPP
97. CPVI, Centre pour la Promotion et la Vulgarisation de l'Informatique au Congo
98. CRAF/Sud-Kivu
99. CRAFOD, Centre Régional de Formation et de Développement, Bas-Congo
100. CRAIP/COGESCO, Centre des Recherches d'Appui aux Initiatives de Paix, Lubumbashi
101. CREDDHO, Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme, Goma
102. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Bandundu
103. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Bas-Congo
104. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Kasai-occidental
105. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Kasai-Oriental
106. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Katanga
107. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Maniema
108. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Nord-Kivu
109. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Province Orientale
110. CRONGD, Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementale de Développement, Sud-Kivu
111. DFDD, Dynamique de la Femme pour la Défense de ses Droits, Kinshasa
112. DYJESKI

113. DYSOCIV Dynamique de la Société Civile Congolaise, Kinshasa
114. EFIM, Encadrement des Femmes Indigènes et des Femmes Vulnérables
115. EPT, Espoir Pour Tous
116. ERND Institut - Environnement, Ressources Naturelles et Développement,
117. Essaim, Bunia
118. FADIC - Femme en action pour le développement Intégré au Congo
119. FAEMR - Foyer d'Assistance aux Enfants en Milieu Rural
120. Focus Femmes
121. FOMASI, Forum pour les masses silencieuses, Kisangani
122. Fondation Mere et Enfant
123. FORCAP, Kindu
124. FORFEM, Forum des Femmes Ménagères, Kinshasa
125. FOSYCO, Forces Syndicales du Congo
126. GAERN, Groupe d'Appui aux Exploitants des Ressources Naturelles, Mbuji-Mayi
127. GAIDER
128. GALE, Sud Kivu
129. GAME, Sud Kivu
130. GANVE, Groupe d'Action Non-violence Evangélique, Lubumbashi
131. GEAD, Groupe d'Etudes Et d'Actions Pour Un Développement Bien Défini,
132. GRACE
133. Groupe AMOS
134. Groupe Jérémie
135. Groupe Jerome
136. Groupe Justice et Libération, Kisangani
137. Groupe Lotus, Kisangani
138. Groupe LUFALANGA, Kisangani
139. HBM, Haki Za Binadamu-Maniema, Kindu
140. HDW, Human Dignity in the World
141. HJ, Héritiers de la Justice, Bukavu
142. ICJP, Initiative congolaise pour la justice et la paix, Bukavu
143. IFED, Initiative Femme Enfant et Développement
144. IFEM, Initiative des Femmes, Jeunesse du Monde
145. Interaction, Bas-Congo
146. JED, Journaliste en Danger, Kinshasa
147. Justice Plus, Bunia
148. KM - Kindu Maendelo, Kindu
149. LAV
150. LE, Ligue des Electeurs, Kinshasa
151. LIDPROV/LDH, Ligue Congolaise pour la Défense, la Promotion et la Vulgarisation des lois et des Droits Humains en Milieu Rural,

152. LINAJEUNES
153. MALI - Maniema Libertés, Kindu
154. MESEP, Sud Kivu
155. MIDIBAM, Midimu ya Bamamu, Mbuji-Mayi
156. NDS, Nouvelle Dynamique Syndicale, Lubumbashi
157. OCDH, Observatoire des Droits de l'Homme, Kinshasa
158. OCEAN, Organisation pour la Conservation de l'écologie et des amis de la nature, Kisangani
159. OCET
160. OCET - Œuvre Communautaire pour l'Education pour Tous
161. OCICO, Organisation des Cinéastes Congolais, Kinshasa
162. ODECOLA/N, Organisation pour la Défense des Droits Des Communautés Locales et Peuples Autochtones/Nationale, Kananga
163. OGIP, Sud Kivu
164. OGP - Observatoire Gouvernance et Paix,
165. OLPA, Observatoire de la Presse en Afrique
166. OPDH, Observatoire Paix et Droits de L'homme
167. PAL, Nord Kivu
168. PAMI
169. Parlons Sida, Kisangani
170. PDH, Promotion de la Démocratie et Protection des Droits Humains, Nord Kivu
171. PRODES, Sud Kivu
172. PROMESTRA - Promotion de la Médecine sans transfusion
173. PROPEAD, Nord Kivu
174. RAF, Réseau Action Femme, Kinshasa
175. RASADHO, Rencontre d'Action pour les Droits Humains et la Sante
176. RCPDH, a Réseau Congolais pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains
177. RECAAL, Réseau Congolais d'Actions sur les Armes Légères et le Petit Calibre
178. RECIC/National, Réseau d'Education Civique au Congo, Kinshasa
179. RENADHOC, Réseau National des ONG des Droits Humains au Congo, Kinshasa
180. REPRODHO/Nord Kivu, Réseau Provincial des ONGs de Droits de l'Homme, Goma
181. RODHECIC, Réseau d'Organisation des Droit Humains et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne, Kinshasa (77 ONG)
182. RODHECIP, Réseau d'Organisations des Droits Humains, d'Education Civique et de Paix
183. RRSF, Sud Kivu
184. RSDP, Sud Kivu
185. RTDK, Radio Télé du Kasai, Mbuji- Mayi
186. SAJ, Synergie pour l'Assistance Judiciaire aux Victimes de Violations des Droits Humains au Nord-Kivu

187. SAMS, Sud Kivu
188. SARCAF, Sud Kivu
189. SDDH, Solidarité pour la Défense des Droits Humains, Kisangani
190. SFVS, Synergie des femmes pour les victimes des violences sexuelles
191. SIDE, Nord Kivu
192. SOFEPADI/Beni, Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral, Beni
193. SOFEPADI/Nord Kivu, Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral, Goma
194. SOLIDEC-K, Solidarité des ONG pour La Démocratie, l'Education Civique et les droits de l'homme au Kasai Oriental, Mbuji-mayi
195. SONADP/Kivu
196. SOPROP, Solidarité pour la Promotion sociale et la Paix
197. SOVIP - Solidarité avec les victimes et pour la paix
198. SOYAPRO Mbongwana,
199. SYCKAS, Syndicat de Trésor du diamant du Kasai, Mbuji-Mayi
200. Terre Notre Patrimoine
201. UAID, Union d'Actions pour les Initiatives de Développement
202. UCODE
203. UCOOPANOKI
204. UNAFED, Union des Associations des Femmes pour Le Développement
205. UNAPADEC, Unité des Association pour le Développement du Congo, Bas-Congo
206. UPADERI
207. UWAKI/NK, Umoja Wa Vikundi Vya Wanawake Wa Kulima Wa Kivu Ya Kaskazini, Bukavu
208. VGL, Vision Grands Lacs
209. Voix des opprimés
210. VSV, Voix des Sans Voix pour les Droits Humains, Kinshasa

ONG Internationales :

1. Human Rights Watch
2. International Crisis Group
3. Open Society Initiative for Southern Africa, OSISA, Johannesburg
4. War Child, Holland